

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE593

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : cette disposition figure déjà à l'alinéa 8 de l'article 20 du projet de loi.